

REFLEXION DES MEMBRES DE SYNERGIE MONEGASQUE SUR LE PROJET DE LOI
DE LA TRANSMISSION DE LA NATIONALITE – OCTOBRE 2011

Après un examen détaillé du projet de loi, SYNERGIE MONEGASQUE est **favorable à celui ci dans son ensemble.**

Coup de cœur, car ce projet permet de rétablir **l'égalité entre femmes et hommes** ;

La possibilité pour un homme de devenir monégasque a été un sujet tabou pendant longtemps ; il n'était pas de bon goût de le suggérer ; peu d'élus ont clamé cette évolution par crainte d'être accusés de favoriser l'hémorragie de nouveaux et nombreux monégasques.

C'est assez étonnant que sur le fond, tous les élus de diverses sensibilités s'accordent pour prôner ce principe ; maintenant ce ne serait pas électoraliste de s'opposer à ce principe.

*SYNERGIE MONEGASQUE est pleinement favorable car c'est le principe fondamental d'égalité qui doit prévaloir ; le pas est enfin franchi et cela s'inscrit dans le vent de **réformes** initiée depuis une dizaine d'années par la Principauté de Monaco.*

Monaco le fait **par conviction** et **sous aucune pression ou injonction**, mais l'on peut souligner que le **Conseil de l'Europe ne pourra que se satisfaire de cette disposition qui s'inscrit dans ses préconisations.**

Lorsque l'on écoute les monégasques, tel est le devoir d'un mouvement comme le nôtre, l'on constate qu'il y a **trois sortes de perceptions** :

- **ceux qui défendent le principe d'égalité**, notamment des femmes, qui appuient sans réserve le projet ;
- **ceux qui**, dictés par la peur, **s'inquiètent de perdre ou de devoir partager leurs avantages et leurs privilèges** ;
- ceux qui sont **favorables**, mais qui émettent **des réserves.**

C'est **l'équilibre entre les trois positions** qui permet à SYNERGIE MONEGASQUE de s'engager dans cette voie...

L'approbation est pleine pour :

- L'application de l'égalité pour le **délai de vie commune de 10 ans.**

C'est une longue période de **probation et de mise à l'épreuve**, mais le délai étant **dissuasif**, on peut supposer que le nouveau monégasque est bien **intégré dans le tissu monégasque**.

En attendant il bénéficie de tous les **droits du conjoint**.

On **évite** ainsi tous les **arrangements et les mariages blancs** ; « *on ne reste pas dix ans avec un partenaire lorsque la relation est devenue insupportable, uniquement pour devenir monégasque !* »

Ce délai de 10 ans sera suffisamment dissuasif pour limiter le nombre d'accessions à la nationalité par mariage.

En ce qui concerne les réserves :

- SYNERGIE MONEGASQUE est **favorable** au fait que « ***la personne devenue monégasque par mariage ne peut transmettre sa nationalité à ses enfants qui naîtraient d'une autre union, avec une personne étrangère*** ».

Les membres sont conscients que l'on enfreint les droits déçus de certains et **sur le plan moral cela ne paraît pas normal** ; mais il faut se situer dans le contexte monégasque pour assumer que cela est **justifié** et pour éviter le **dérapage d'un rapide accroissement de monégasques**.

Peut être, dans quelques années ce nouveau pas sera franchi pour répondre à un principe de droit de la transmission de la nationalité par un père ou une mère, quelques soient les circonstances.

- SYNERGIEMONEGASQUE est pleinement **d'accord** avec le principe que « ***la personne devenue monégasque par mariage, puisse en cas de remariage, donner une transmission de la nationalité à son nouveau conjoint étranger .*** »

Compte tenu de l'éclatement fréquent des couples et de la cellule familiale, cela évitera une explosion évidente du nombre de monégasques qui de plus ne le seront pas forcément de cœur.

- SYNERGIE MONEGASQUE considère qu'il est **convenable** qu'enfin, **soit réglée la situation des apatrides**.

...et pourtant, nous ne sommes **pas favorables au principe de la double nationalité**, considérant que lorsque l'on veut devenir monégasque, il faut **faire le choix** d'abandonner sa nationalité d'origine, même si l'on sait qu'il est utile que des personnes et surtout des enfants conservent la nationalité française pour des études ou des emplois ; mais cette insertion doit être **réglée autrement que par la double nationalité**.

Cependant, nous sommes conscients que c'est le seul moyen de résoudre le problème des apatrides, pour « **les enfants nés de père inconnu lorsque leur mère a perdu sa nationalité d'origine (ex : française) en devenant monégasque par déclaration et qu'elle ne peut transmettre sa nationalité monégasque en cas de divorce** ».

*Il faut préserver avant tout le droit de l'enfant et donc **permettre au conjoint étranger du monégasque de conserver sa nationalité étrangère au moment où il fait sa déclaration.***

- SYNERGIE MONEGASQUE insiste sur la démarche suivante :
Compte tenu des dispositions des nouvelles dispositions légales, il est évident qu'une **étude préalable** doit être faite **par le Gouvernement** pour connaître **les conséquences démographiques et donc économiques et sociales.**

On peut d'ailleurs imaginer que le **Gouvernement**, conscient de ses **responsabilités** en présentant ce projet de loi, **ait déjà fait cette étude** par son service de « *l'Institut Monégasque de la Statistique et des Etudes Economiques.* ». Il est logique qu'il en **donne maintenant communication...**
De toute façon, sur le principe, l'augmentation continue du nombre de monégasques est inévitable, mais au moins que l'on en connaisse les conséquences.

*Le principe d'une **déconnexion totale entre mariage et nationalité** paraît sur le fond **plus logique et pas du tout ridicule eu égard à la limitation de l'augmentation des monégasques**, mais face à la présentation de ce projet de loi, utile et cohérent, il paraît opportun de s'en saisir pour évoluer dans le sens de l'équité, et donc d'assumer la transmission de la nationalité au conjoint en **l'encadrant par des conditions limitées et maîtrisées.***

*Il ne faut pas craindre un quelconque **recours auprès de la Cour Européenne des Droits de l'Homme pour discrimination**, car nous avons une **jurisprudence constitutionnelle** en notre faveur pour les différences de traitement confrontés à l'intérêt général de la Principauté.*

*Toute crainte doit être écartée par nous devons exprimer vivement notre **détermination à défendre nos spécificités monégasques.***

Pour SYNERGIE MONEGASQUE, ce projet constitue un bon **compromis raisonnable** pour **parvenir à l'égalité Femmes et Hommes sans avoir une explosion ingérable du nombre de monégasques**

COMMUNIQUE DE SYNERGIE MONEGASQUE,

Suite aux attaques adressées contre MONACO par les manifestants anti-G20 à Cap d'Ail, SYNERGIE MONEGASQUE est « indigné » !

A chacun son tour de l'être, lorsque des propos sont injustes :

- Non, il n'est pas possible de déposer « *des valises de billets* » dans les établissements bancaires à Monaco ; que ceux qui le prétendent essayent de le faire et ils constateront que tout dépôt de plus de 7500 € nécessite la justification de l'origine des fonds...
- Oui, ils méconnaissent le dispositif législatif pour lutter contre le blanchiment d'argent à Monaco...
- Non, ils ne reconnaissent pas tous les efforts et le travail entrepris par le Gouvernement Princier pour respecter les standards européens afin que le dispositif monégasque soit conforme aux attentes de l'OCDE, du GAFI, de MONEYVAL, du GRECO...
- Oui, ils ignorent que des milliers de salariés, dont de modestes ouvriers, trouvent un travail à Monaco et contribuent à son développement économique. Il est évident que ceux qui ont « *barré le panneau Monaco* » ne sont pas les mêmes personnes que les travailleurs qui arrivent tôt le matin et repartent le soir, notamment au moyen des transports en commun...
- Oui, ils n'ont pas compris que le secteur financier de la Principauté ne représente qu'un faible pourcentage de son PNB.
- Non, Monaco n'est pas un paradis fiscal !

Un coup de chapeau au Maire de Cap d'Ail qui avec sérénité a tenté d'expliquer les liens qui unissent Monaco aux communes voisines et amies, et bien plus loin encore...

Malgré ces accusations, le mouvement politique SYNERGIE MONEGASQUE continuera son engagement en faveur du progrès économique et du progrès social pour préserver les ressources dans notre pays et œuvrer pour la justice sociale.

SYNERGIE MONEGASQUE - PRESSE - OCTOBRE 2011

Peut-on considérer que cette interview représente le retour en politique de l'association politique « SYNERGIE MONEGASQUE » ?

Le travail de l'association SYNERGIE MONEGASQUE, que je préside depuis sa création s'est poursuivi régulièrement et les positions de ses membres sur divers sujets (Logements, Budgets, CHPG, Compte de réserve...) se sont exprimées sur le site, www.synergie-mc.org

La philosophie politique de SYNERGIE MONEGASQUE, déclarée aussitôt après les élections, a été de ne plus être impliquée dans les polémiques et les conflits politiques ; ses membres ont préféré s'exclure de la communication virulente d'entre les partis et observer avec discrétion les comportements des divers mouvements politiques depuis les dernières élections.

Et vous, avez-vous été satisfait de la disparition de l'UPM ?

Non, sur le fond, je suis peiné de la disparition de l'UPM, qui a provoqué sur le moment, un affaiblissement de la Haute Assemblée face au Gouvernement.

Mais J'ai été satisfait de constater, qu'avec le temps, de nombreux élus courageux ont souhaité revenir aux valeurs fondamentales qui avaient présidé à l'union entre l'U.P, RPF et l'UNAM que je présidais au moment des élections. C'est la raison pour laquelle j'avais renoncé au poste de vice président et que j'avais quitté la majorité UPM afin de rester libre et en accord avec moi-même et avec mes engagements à l'égard des électeurs.

l'UPM n'était pas pour moi, seulement un moyen de présenter et de réaliser un programme, mais surtout comme nous le défendions, la « manière de faire de la politique autrement », fondée sur des valeurs humaines et sociales, d'équité et d'ouverture d'esprit.

Issu de l'UND, puis avec l'UNAM que vous présidiez dans l'union avec l'UPM, vous êtes l'un des fondateurs du « PEP », puis de « SYNERGIE MONEGASQUE » ; pourquoi ces évolutions ?

Lorsque j'ai considéré que l'équipe du RPM s'enfermait dans un certain immobilisme, je me suis engagé dans un courant réformateur, sans jamais oublié que les anciens avaient eu une action efficace et constructive pour notre pays pendant plus de 30 ans ; De même, lorsque l'UPM a fonctionné en décalage avec les valeurs fondamentales de son existence, j'en suis parti ;

Y aura-t-il des candidats de SYNERGIE MONEGASQUE aux prochaines élections ?

Il y a des personnalités intéressantes et de qualité qui méritent d'être candidats pour défendre les valeurs de leur pays. Le partenariat avec un autre groupe dépendra d'une majorité d'idées partagées au niveau du programme, mais surtout d'une philosophie commune dans la façon d'exercer la politique à MONACO. Synergie Monégasque s'inscrira dans un contrat de législature.

Venons en donc à l'avenir, de quelles valeurs parlez vous ?

Tous les groupes politiques vont défendre les mêmes aspects programmatiques, notamment l'attribution de logements domaniaux pour répondre au réel besoin des compatriotes, la priorité nationale, si souvent bafouée, etc...

Mais à ce jour, les « *catalogues programmatiques* » ne pourront pas être « *séducteurs* », et « *démagogiques* », ils devront devenir réalistes et en adéquation avec les réalités économiques et financières d'une conjoncture de crise et de régression qui n'est pas prête de se terminer. Les politiques qui pratiqueront le « *populisme* », promettant tout et n'importe quoi pour être élus, seront des menteurs, car à Monaco aussi, « *nous ne pouvons pas dépenser plus que ce que nous gagnons* ».

Quelles solutions ?

L'objectif numéro 1 est de poursuivre la « *maîtrise des dépenses* » et la « *chasse au gaspillage* » ou aux dépenses inutiles ou mal gérées (coût de bureaux d'étude pour des projets avortés, communication obsolète et exagérément dispendieuse...)

L'objectif numéro 2 est d'adapter notre « *modèle social* » aux réalités actuelles, pour préserver les acquis sociaux et poursuivre le « *progrès social, mais sans assistanat systématique, ni clientélisme* ».

Objectif numéro 3 : maintenir la croissance, donc mettre vraiment les moyens derrière le mot « *attractivité* », et « *travailler plus, pour faire gagner plus... au pays !* » ; public et privé devront plus que jamais être réactifs, innovants, productifs.

Il faut parvenir à un accroissement des recettes budgétaires afin d'éviter de poursuivre la psychose actuelle de la diminution permanente, systématiques, généralisé et sans discernement, des dépenses, notamment sous la forme d'un pourcentage.

La baisse irraisonnable des contrats de l'Etat et d'autres institutions, avec les entreprises privées, est malsaine et n'est pas raisonnable, reprenant de plus la mauvaise pratique du « *moins disant* », c'est en plus une cause de la baisse d'entrée de T.V.A.

De plus cela risque de se faire au détriment de la qualité des services et des produits et quelquefois des conditions de travail des salariés.

Pensez vous que cette situation de crise avait été prévue ?

En tant que chef d'entreprise et évoluant au sein d'un vingtaine de branches d'activités économiques, j'étais conscient en 2009 de la dégradation de la situation économique, mais il se disait que les recettes et les rentrées de TVA à Monaco étaient positifs ! Pour réagir il faut d'abord prendre conscience de la réalité ; maintenant c'est fait, mais sans anticipation !.. et préparons nous à une croissance limitée à 1% en Europe ou à un risque de récession.

Nous devons préserver l'image de Monaco en montrant tous ses atouts exceptionnels, mais cela n'est pas incompatible avec la prises de conscience des difficultés de notre environnement et des efforts qui doivent être entrepris pour y faire face...

Pensez vous que des projets de grands travaux doivent être supprimés ?

Non ! Le système financier mondial, si malsain soit il dans un capitalisme mondial à réformer, va trouver de nouveaux repères, auxquels la Principauté devra s'adapter.

La politique de grand travaux doit se poursuivre car il s'agit de dépenses d'investissement qui sont censés générer des retombées financières directes ou indirectes.

Mais, fini la démagogie et certains ne pourront plus « se gaver » ; il faudra faire des choix et espacer les projets dans le temps.

Sommes nous conscients de la chance que nous avons eu, de bénéficier de moyens financiers, pour réaliser à la fois : des logements pour les monégasques, un nouveau Conseil national, un nouvel établissement scolaire, la ZAC Sainte Antoine, d'achever la « dorsale », de restaurer des services du CHPG, de débiter le nouveau Yacht Club, de poursuivre les projets sur les DELAISSES, et bien d'autres travaux ...

Serait il opportun d'avoir recours au FOND DE RESERVE CONSTITUTIONNEL ?

Surtout pas ! non seulement il ne faut pas y toucher afin de conserver une épargne préventive en cas d'accentuation de la crise ou d'un nouveau crash financier, mais il faut avoir pour objectif de reconstituer le niveau du fond de réserve tel qu'il était en 2008 avant « une forme de dévaluation conjoncturelle ». Hélas, nous ne pouvons plus compter sur les intérêts du monétaire pour, en partie, payer le déficit budgétaire (après exécution du budget) et en complément, indexer la valeur du fond au moins de 2,5 % par an.

Hélas combien d'études obsolètes et de sommes très importantes dépensées inutilement en frais d'étude !

De toute façon, à mon avis le « nouvel Hôpital », scénario numéro « x » n'est pas pour « demain » et il vaut mieux se résigner pour l'instant à des travaux nécessaires et adaptés à la rénovation des services et des locaux vétustes.

Quel doit être selon vous le profil du prochain Conseil National ?

Plus que jamais il faudra des compétences sur le plan économique, juridique et social, au service de l'intérêt supérieur du pays ; celles ci seront donc en conséquence au profit des monégasques.

Si on fait le contraire, avec uniquement des promesses démagogiques aux compatriotes pour être élus, qui font fi des réalités financières et économiques, nous connaissons une dégradation des privilèges des monégasques.

...Relançons l'immobilier, le commerce, les jeux au Casino et le « business » ; maintenons l'accroissement du tourisme, préservons le milieu bancaire ; facilitons la venue d'investisseurs, d'entreprises, notamment à forte valeur ajoutée...et « si MONACO gagne de l'argent », alors « les monégasques et les enfants du pays continueront à bénéficier du progrès social ».

Les prochains candidats devront avoir la loyauté et le courage de ne s'engager auprès des électeurs que sur ce qui est possible et d'évaluer le coût de leur programme électoral.

Quelle est selon vous la priorité politique ?

Je le prône depuis toujours et même si je ne prétend donner aucune leçon, pour avoir moi-même été impliqué dans les polémiques et les conflits, la politique monégasque ne peut continuer à se dégrader sur le terrain des invectives et des attaques entre personnes.

Le combat politique doit cesser entre clan ou individu ; L'adversité est par contre productive si elle s'exerce sur le plan des idées. Pour cela, il faut un changement des mentalités et de la culture politique, en admettant le droit à la différence, en respectant les divergences ; la pensée unique qu'ont exercée tous les groupes majoritaires, sans exception, jusqu'à

présent, doit être substituée par le débat d'idées où chacun peut exprimer et argumenter ses positions ; ensuite, lorsque « *l'assemblée est suffisamment informée* », tel que l'indique le règlement intérieur du C.N. , la majorité décide.

Cette démarche serait un facteur de stabilité politique, même avec l'alternance.

C'est en tout cas, ce que préconise SYNERGIE MONEGASQUE et ce sera sa règle de conduite avec quelque partenaire que ce soit.

Qui semble le mieux placer pour gagner les prochaines élections ?

Les enjeux économiques sont si importants, que ce sera le groupe qui sera le plus et le mieux rassembleur et modérateur, sur la base des valeurs démocratiques que je viens de définir. C'est seulement dans ces conditions que je retrouverai la motivation de faire de la politique.